

Conseil Municipal du 04 avril 2014

Après en avoir délibéré le conseil municipal a

- formé les commissions municipales.
- composé les commissions municipales.
- déterminé le nombre de membres des élus du Centre Communal d'Action Sociale.
- désigné les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
- désigné les membres de la commission d'appel d'offres.
- désigné les représentants aux conseils d'école.
- fixé les indemnités des élus.
- autorisé la délégation au Maire.
- pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2014.